ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

offices départementaux

Question écrite n° 81296

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les vives préoccupations exprimées par la section fédérale André Maginot du Vaucluse des anciens combattants Groupement 145. Lors de son dernier congrès, la section fédérale André Maginot du Vaucluse a déposé une motion afin que les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) disposent des moyens humains, matériels et financiers suffisants pour procurer aux anciens combattants et leur ayant droits, ainsi qu'aux pensionnés hors guerre, la totalité des services qui leur sont dus, notamment dans les domaines de l'appareillage, du droit à réparation et des droits annexes. Ils demandent notamment que ces services restent la véritable structure de proximité, garante de l'imprescriptibilité du droit à réparation. Ils souhaitent donc que le départ en retraite d'une personne de l'ONACVG du Vaucluse soit compensé par une arrivée. Il souhaiterait connaître les suites qu'il entend donner à ces revendications.

Texte de la réponse

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) dispose d'un maillage territorial composé de 102 services départementaux, 2 services en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et 3 services en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ces services de proximité animent un vaste ensemble de partenaires associatifs et institutionnels oeuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. La réforme de l'administration au service des anciens combattants engagée ces dernières années a eu pour effet d'étendre les missions des services de l'ONAC-VG, avec, notamment, en 2010, la reprise d'une partie des missions anciennement dévolues à la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale. En outre, le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) a décidé, le 17 juillet 2013, de conforter le rôle de service de proximité de l'établissement public en élargissant son action aux anciens membres des forces supplétives, à leurs ayants cause et aux rapatriés. Parallèlement, l'Office a mis en oeuvre des mesures visant à simplifier et à dématérialiser les procédures concernant notamment l'attribution des cartes et titres, et à mutualiser certaines tâches administratives afin de permettre aux agents de recentrer leur action sur les missions de proximité. La rationalisation des méthodes de travail et la modernisation des outils à la disposition des services de l'Office vont se poursuivre dans l'avenir afin de renforcer encore davantage la capacité de l'établissement public à répondre aux attentes légitimes du monde combattant. A cet effet, la loi de finances (LFI) pour 2015 a porté le montant de la subvention de l'établissement public à 57,7 millions d'euros pour le présent exercice. Par ailleurs, le montant de ses crédits d'action sociale a été relevé à hauteur de 23,4 millions d'euros, soit une augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à la LFI pour 2014. Le réseau de l'ONAC-VG emploie aujourd'hui près de 530 équivalents temps plein (dont 62 en Afrique du Nord) qui oeuvrent au profit de 3 millions de ressortissants. Il constitue un outil exceptionnel au service du monde combattant. Le budget triennal 2015-2017 consolide le maillage territorial de l'ONAC-VG en confortant l'existence et les effectifs de ce réseau. Cet élément illustre la

constante attention du secrétaire d'État pour qui le maintien de l'implantation départementale de l'ONAC-VG et la préservation des missions de l'établissement public constituent une priorité réaffirmée à plusieurs reprises. Ainsi, si la situation des effectifs de l'Office pourra être amenée à évoluer à l'aune des impératifs découlant de la mise en oeuvre de son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018, la représentation de l'Office à l'échelon départemental n'est pas remise en cause. Pour ce qui concerne plus particulièrement le service départemental du Vaucluse, celui-ci dispose actuellement d'un directeur et de deux gestionnaires administratifs. Ce format correspond à celui de la majorité des services départementaux de l'Office. Compte tenu de son activité, en faveur notamment des harkis, il est prévu de renforcer ce service, au moins temporairement, par le recrutement d'un agent supplémentaire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bouchet
Circonscription : Vaucluse (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81296
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire
Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 juin 2015, page 4426
Réponse publiée au JO le : 13 octobre 2015, page 7712